



COMMUNIQUÉ



Syndicat National
du Commerce de Détail et
de la Distribution

LA CRISE SANITAIRE EST-ELLE L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT ?

Le groupe **SDA** annonce mettre en œuvre un **PSE**. **121 salariés** sont concernées malgré la possibilité de recourir à l'**APLD** (Activité Partielle de Longue Durée), dispositif pourtant réellement adapté à la situation. Alors que le gouvernement encourage les entreprises en difficulté à utiliser cette solution pour sauvegarder l'emploi, il n'est pas illégitime de se poser la question : **POURQUOI ?**

N'EST-CE PAS L'OCCASION POUR SDA DE LÉGITIMER UNE RESTRUCTURATION DÉJÀ ENTAMÉE AVANT LA CRISE COVID ?

En effet, notre expert-comptable a conclu que l'**APLD** n'était pas plus coûteuse qu'un **PSE**, à 2 ans. D'ailleurs, **ADP** a conclu un accord **sans départ contraint**, grâce à un dialogue social plus équilibré, plus soucieux des intérêts de l'entreprise et de ses salariés. La **CFE-CGC SDA** a fait cette proposition auprès de la Direction, sans être entendu à aujourd'hui.

Au contraire, la majorité des postes d'encadrants (voire même des personnes en particulier) est clairement visée. En modifiant ou créant des catégories professionnelles, en décidant unilatéralement les critères d'ordre de licenciement et en refusant d'intégrer un plan de départs volontaires, nul besoin d'être visionnaire pour identifier l'objectif de la Direction de **SDA**. De nombreux personnels seraient pourtant potentiellement intéressés par un départ volontaire négocié intelligemment.

Alors ? Pourquoi ne pas explorer cette piste de travail autour d'une table ?

LES CONDITIONS DE DÉPART PROPOSÉES SONT INDIGNES D'UN GROUPE TEL QUE LAGARDÈRE / ADP

La CFE-CGC exhorte à une vraie négociation !

Nous voulons aborder notamment :

-  La détermination des catégories professionnelles qui ont un caractère discriminant
-  Les critères d'ordre prioritaire des licenciements et la disproportion entre les critères sociaux et les critères professionnels